



COMMUNE DE **SAINT-CERGUE** - Municipalité

PREAVIS MUNICIPAL No 13/2023

Demande de crédit d'étude de faisabilité de CHF 42'410 TTC pour la réalisation d'un nouveau chauffage à distance dans le centre du village

Délégués municipaux : **Muriel Archer Galibourg & Laurent Mathez**

Au Conseil communal de St-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. OBJECTIF DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de solliciter l'attribution d'un crédit d'étude de faisabilité d'un montant de 42'400 CHF pour évaluer la possibilité de mettre en place un nouveau chauffage à distance (CAD) alimenté par des plaquettes forestières.

2. PREAMBULE

La Municipalité souhaite avoir une vision à long terme en matière d'énergie et de développement durable. Pouvoir intégrer l'énergie le plus tôt possible dans le développement communal permet d'être cohérent et de prévoir certaines solutions qui nécessitent du temps pour leur réalisation.

Dans notre commune, plusieurs bâtiments privés sont encore raccordés sur des chaudières individuelles au mazout. Les alternatives, pour un nouveau type de chauffage, sont toujours peu variées à Saint-Cergue ; en effet, les pompes à chaleur ont une efficacité limitée du fait de la température extérieure plus froide. Les communes doivent être exemplaires pour l'approvisionnement en énergie de leurs propres bâtiments et du territoire communal, en initiant des projets permettant de valoriser les énergies renouvelables locales.

La création d'un nouveau réseau de chauffage distance au centre du village est un projet qui est en adéquation avec les enjeux énergétiques pour l'avenir. Au cœur de notre commune forestière, nous avons la chance de posséder une abondante réserve de plaquettes forestières, une ressource renouvelable précieuse. Ces plaquettes, matière première utilisée pour le chauffage à distance, sont produites sur place, ce qui représente une réelle énergie locale qui doit être exploitée en priorité.

En outre, d'un point de vue économique, lorsque les coûts de l'énergie ont beaucoup augmenté ces dernières années, le prix des plaquettes de bois est resté stable et ont même marqué une légère diminution de 51 CHF/m³ à 50 CHF/m³ auprès de l'ACP (Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie).

Nous nous engageons à exploiter au mieux ces ressources locales tout en réduisant notre empreinte carbone. Dans cet esprit, nous envisageons la création d'un nouveau système de chauffage à

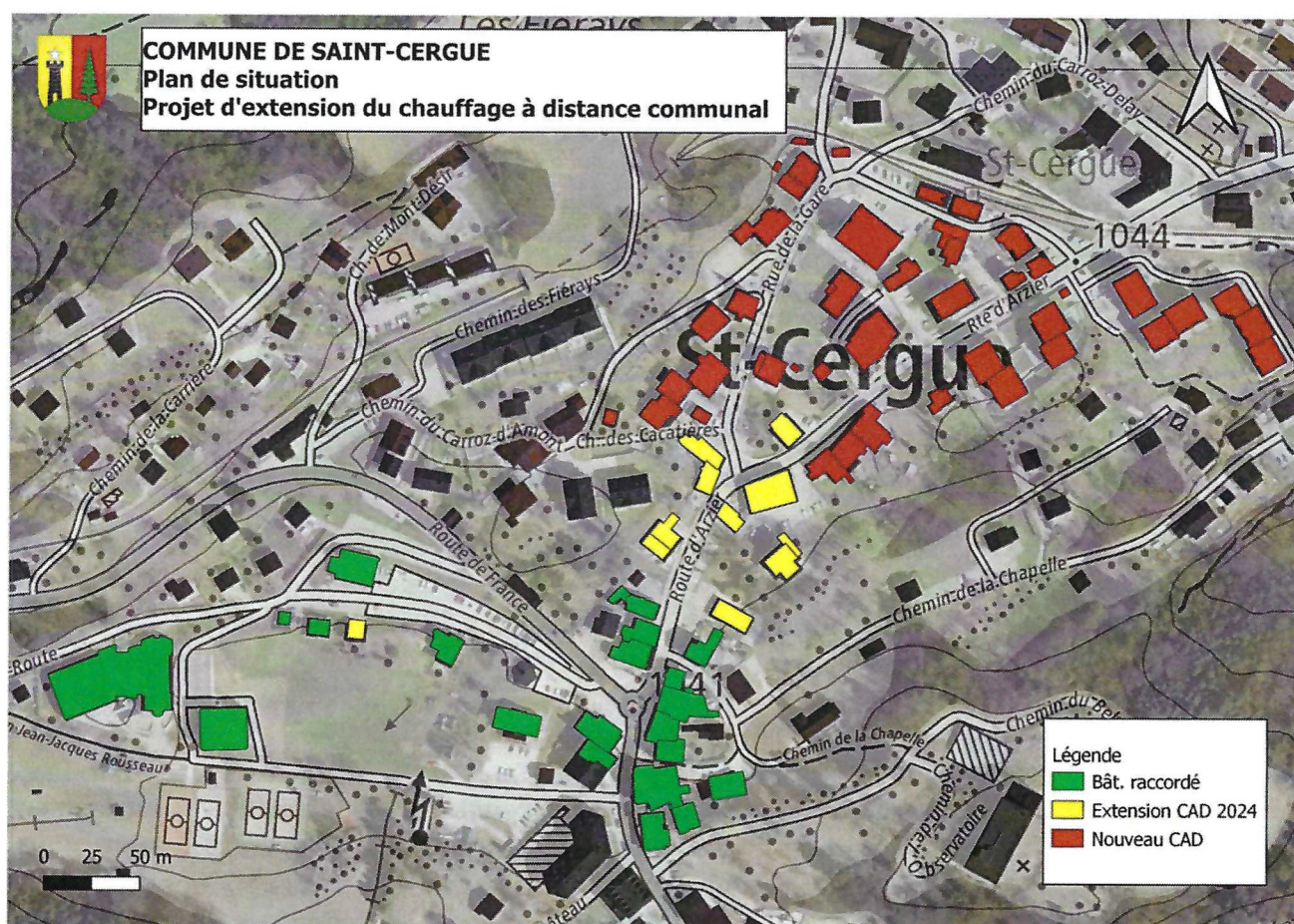
distance alimenté par des plaquettes de bois. Une étude de faisabilité aboutie à ce sujet permettrait de conforter la Municipalité dans ce choix.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Les nouvelles chaudières au Vallon, installées en 2021, ont une capacité de 600 KW. Elles permettent de subvenir aux besoins en chauffage de tous les bâtiments teints en vert sur le plan ci-dessous.

Actuellement, le potentiel des chaudières au Vallon n'est pas totalement utilisé : environ 150 KW est encore disponible. Une extension complémentaire du réseau existant est par conséquent envisagée en 2024 (bâtiment en jaune sur le plan). Ce prolongement des conduites permettra d'optimiser et d'utiliser au mieux les installations existantes.

Le projet de nouvelles chaudières, permettrait d'étendre un nouveau réseau de chauffage à distance plus largement au centre du village (voir bâtiments teints rouges) dans les secteurs de la route d'Arzier, rue de la Gare, place de la Gare et chemin des Cacatières.



4. OBJECTIFS DE L'ETUDE DE FAISABILITE

1. Analyse technique et logistique : L'étude examinera en détail les aspects techniques et logistiques liés à la création d'un nouveau CAD sans extension du CAD existant au Vallon. Elle évaluera la disposition optimale du réseau de distribution, les emplacements possibles pour les équipements, et les infrastructures nécessaires.

2. Étude de coûts et bénéfices : L'étude analysera les coûts impliqués dans la création d'une nouvelle infrastructure pour le CAD à base de plaquettes forestières. Elle considérera les dépenses d'investissement initiales, les coûts opérationnels prévus, ainsi que les avantages économiques à long terme.

3. Consultation des propriétaires : L'étude inclura une consultation des propriétaires potentiels pour évaluer leur intérêt à se connecter au CAD. Cela nous permettra de déterminer la demande potentielle et de planifier la taille et l'échelle du réseau en conséquence.

5. BENEFICES ATTENDUS

- Une évaluation détaillée de la viabilité technique et économique d'un nouveau CAD alimenté par des plaquettes forestières.
- Une base solide pour prendre des décisions informées concernant la mise en place du système.
- L'opportunité de mettre en œuvre une solution de chauffage respectueuse de l'environnement et économiquement viable, en accord avec notre statut de commune forestière.
- Une compréhension claire de la demande potentielle par le biais de la consultation des propriétaires.

6. FINANCEMENT

Des devis ont été demandés auprès de différents bureaux d'ingénieurs pour effectuer cette étude. L'offre du bureau BESM S.A. a été retenue :

1	Evaluation des potentiels raccordements (bilan énergétique)	3'125.00
2	Etude de variantes de tracés du réseau	3'125.00
3	Prédimensionnement des installations	3'125.00
4	Etude de variantes d'implantation de la centrale de production de chaleur	11'250.00
5	Etablissement d'un Business plan	6'250.00
6	Rédaction du rapport final	3'750.00
7	Séances de travail et visites sur site	6'250.00
8	Séance de présentation à la population	2'500.00
	Total des travaux HT	39'375.00
TVA	7.7% arrondie	3'031.90
TOTAL DES TRAVAUX TTC		42'406.00

Subventions

Nous tenons à souligner qu'il existe un programme de soutien de SuisseEnergie pour les communes, qui pourrait couvrir jusqu'à 40% des coûts éligibles liés à ce projet. Une demande de subvention a été effectuée dans le cadre de ce programme. De plus, une seconde demande de subvention a été soumise auprès du canton, dans le but de maximiser les ressources financières disponibles pour cette étude de faisabilité.

7. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE

- vu le préavis **No 13/2023** de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à demander une étude de faisabilité pour la création d'un nouveau chauffage à distance dans le centre du village,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF **42'410 TTC**,
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante,
- **d'amortir** cet investissement **sur 5 ans**.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 21 août 2023.

Au nom de la municipalité

Le Syndic



Paul Ménard



La Secrétaire



Joëlle Carriot